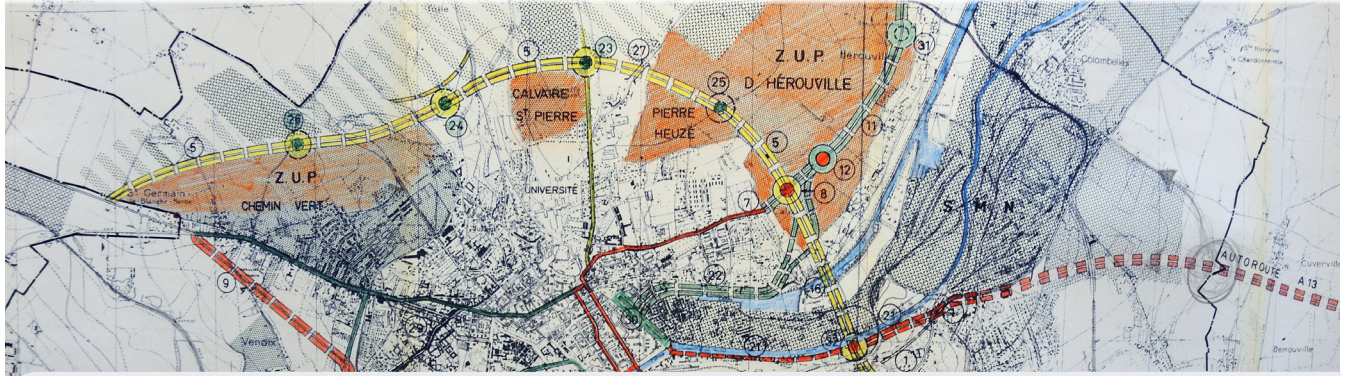


HISTOIRE DE LA VISION STRATÉGIQUE DE L'AGGLOMÉRATION CAENNAISE – # 2

LE PUD DE 1965



L'émergence de Caen, en tant qu'agglomération qui compte dans l'armature urbaine française est récente. Elle est intervenue après la Reconstruction, sous l'égide de l'État dans un contexte particulier :

- ▶ d'une part, celui d'une économie encore largement administrée et d'une gestion très centralisée ;
- ▶ d'autre part, une période de dynamisme économique et démographique sans précédent, les « Trente Glorieuses » et le « Baby Boom ».

L'action volontariste de l'État s'inscrivait dans le cadre d'une grande politique nationale d'aménagement du territoire et du grand Bassin Parisien, soumis à une domination économique, politique et culturelle sans partage de la capitale. Il s'agissait de stopper un exode rural, massif en Basse-Normandie, et de promouvoir des « métropoles d'équilibre » capables d'exercer un effet d'entraînement sur leur région. L'outil de cette émergence a été, pour Caen, le Plan d'Urbanisme Directeur (P.U.D.) de 1965.

CAEN AU DÉBUT DU XX^E SIÈCLE : UNE VILLE PRÉFECTURE

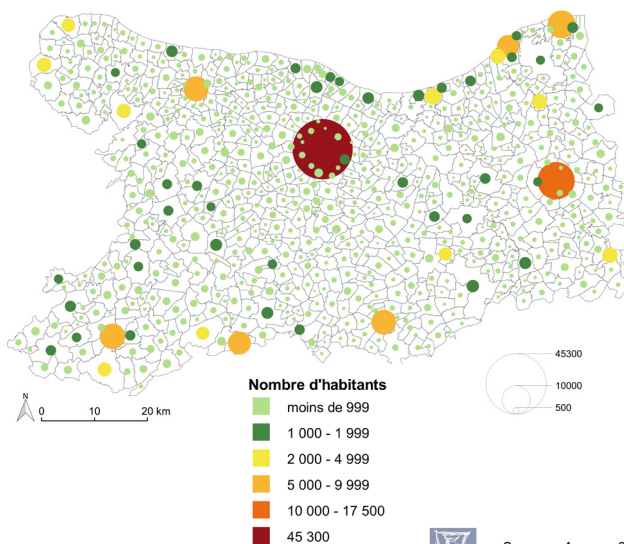
En 1901, Caen ne constitue pas une agglomération. La ville compte 45 000 habitants, quand Cherbourg en compte 43 000. Les communes limitrophes sont des villages agricoles de quelques centaines d'habitants.

Il faut attendre l'arrivée de la SMN et la création des citées ouvrières pour voir se créer une banlieue autour de Caen, à Colombelles et Mondeville, agglomérées dans les années 30.

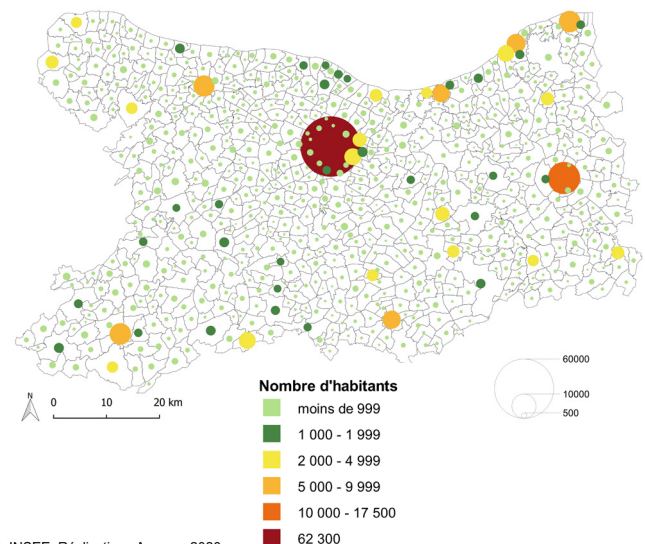
Après la Seconde Guerre mondiale, la reconstruction de Caen se fera sur la base de ce qu'elle était avant guerre, une agglomération, chef lieu de département, de 70 000 habitants.

Dès la fin des années 40 cependant, l'État fait sien le constat, établi en 1947 par Jean-François Gravier dans son ouvrage resté célèbre : « Paris et le désert français », d'une France largement dominée par sa région capitale et partagée entre, d'une part, un quart nord-est industriel et d'autre part un sud et un ouest rural.

La population des communes du Calvados en 1901



La population des communes du Calvados en 1936



Sources : Aucame 2020, INSEE. Réalisation : Aucame 2020

REPÈRES

A Caen :

67 851 habitants
en 1954

122 942 habitants
en 1975

Dans le périmètre du PUD :

104 146 habitants
en 1954

204 846 habitants
en 1975

30 communes

Le projet du PUD :

19 899 ha dans le PUD

1 000 ha de
ZA industrialo-portuaire
prévus entre Caen et la
mer

13 500 logements
prévus en ZUP

1 ville nouvelle,
Hérouville Saint-Clair

Le tracé du
périphérique nord

A la fin de la décennie suivante, s'engage une politique de déconcentration industrielle de la région parisienne, au profit des principales agglomérations de province pouvant servir de point d'appui au développement.

Deux outils sont institués par décret en 1958 pour mettre en place cette déconcentration :

- les Plans Régionaux d'Aménagement et de Développement (PRDA) planifient l'aménagement et l'équipement des régions ;
- les Plans d'Urbanisme Directeur, (PUD) établis à l'échelle intercommunale sur des « groupements d'urbanisme » et qui devaient fixer les périmètres d'urbanisation, les tracés d'infrastructures routières et la localisation des grands équipements.

Un PRDA est élaboré pour la Basse-Normandie. L'un de ses objectifs stratégique était de lutter contre l'exode rural, en facilitant l'implantation d'emplois, notamment industriels, dans les principales villes de la région. Par ailleurs, Caen, capitale régionale devait pouvoir disposer de la gamme complète des fonctions socio-économiques.

Dans cette perspective un groupement d'urbanisme est institué autour de la ville de Caen pour y mettre en place un PUD.

Les PRDA bas-normands et PUD de l'agglomération caennaise seront approuvés par décret du premier ministre à deux mois d'intervalle les 21 septembre et 9 novembre 1965.

LE PUD DE CAEN, L'ÉMERGENCE D'UNE AGGLOMÉRATION LITTORALE

Le PUD du groupement d'urbanisme de Caen concernait 30 communes, réparties de part et d'autres de l'Orne et du Canal de Caen à la mer. Il a été élaboré dès 1959, sous l'égide des services du Ministère de la Construction.

Le parti d'aménagement retenu prévoyait un développement de l'agglomération vers le nord. Ce développement s'articulait autour d'un grand boulevard urbain, allant de Mondeville à Carpiquet, bordé alternativement de grandes zones d'habitat et de zones d'activités, au droit des principales radiales (Hérouville, Mont Coco, Chemin Vert, Carpiquet).

La mise en œuvre du PUD prévoyait la création de grands quartiers d'habitat à dominante collective : Pierre Heuzé, Chemin Vert, Calvaire Saint-Pierre,... et l'émergence d'une ville nouvelle : Hérouville Saint-Clair.

La limite de l'urbanisation était fixée, au nord, par une grande rocade à caractéristique autoroutière servant de déviation au trafic de transit. Branchée à l'est sur l'actuelle RD513 (ex RN 813 vers Tancarville), elle se greffait sur la RN13 au-delà de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe. Une autre rocade, dénommée Liaison inter-régionale, la prolongeait à l'est et au sud.

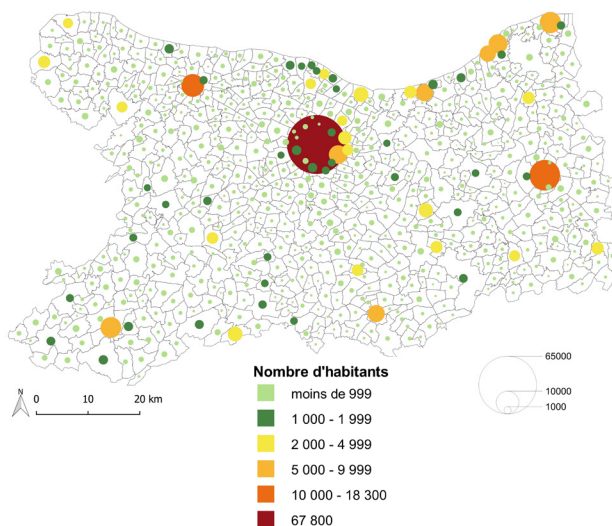


Vue aérienne de Caen en 1956, de l'hippodrome vers le campus.

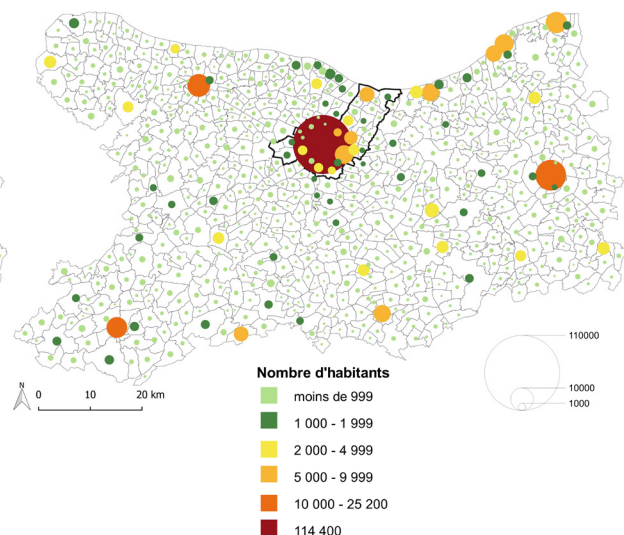
Au sortir de la Reconstruction, l'agglomération doit organiser son développement.

Source : Archives Départementales du Calvados - Cliché : R.J. Paté, 1956

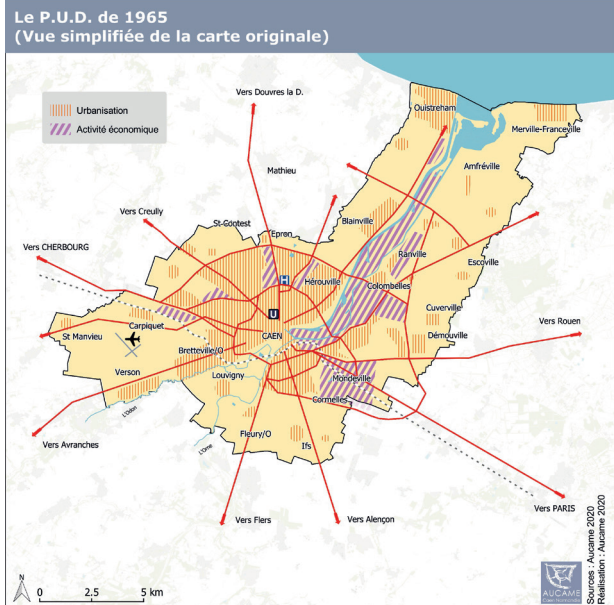
La population des communes du Calvados en 1954



La population des communes du Calvados en 1968



Sources : Aucame 2020, INSEE. Réalisation : Aucame 2020



Très rapidement, le PUD a été complété par un schéma d'infrastructures pour préparer sa révision. Les grands secteurs de développement économiques et d'habitat de l'agglomération sont demeurés les mêmes (en grisé et orange sur la photo du schéma d'infrastructures), mais le boulevard urbain au centre de ces quartiers est devenu l'actuel périphérique nord.

Le port (8^e de France à l'époque) étant un outil privilégié de développement économique, les terrains entre Orne et canal devaient accueillir, sur près de 1 000 hectares, des activités industrialo-portuaires qui devaient compléter l'usine SMN et celle plus récente de la SAVIEM (aujourd'hui Renault Trucks).

Par ailleurs, plusieurs centaines d'hectares de zones d'activité industrielle étaient prévues dans la partie Est de l'agglomération, à Colombelles, Mondeville et Cormelles-le-Royal, profitant des routes nationales vers Paris et Rouen et de la voie ferrée.

L'objectif pour l'agglomération était d'atteindre, à horizon 1985, 200 000 habitants, soit un doublement de la population de 1954.

UN DÉVELOPPEMENT ACCÉLÉRÉ, AU-DELÀ DES PRÉVISIONS

La dynamique économique qu'a entraînée la délocalisation, à Caen, de grands établissements industriels (Saviem, Citroën, Jaeger, Sonormel, Moulinex, Radiotechnique,... devenus aujourd'hui Renault Trucks, PSA, Bosch, Valéo, NXP,...) a conduit à une accélération du développement urbain, avec un gain de population de plus de 67 % entre 1954 et 1968.

La croissance démographique qui en a découlé était comparable à celle de Grenoble ou Montpellier à l'époque, et dépassait les prévisions initiales.

Pour autant, l'agglomération étant jugée d'une taille encore modeste, la réalisation du schéma routier a été remise en cause, notamment la réalisation conjointe du grand boulevard urbain et de la rocade nord, jugés trop coûteux.

Dès 1964, l'État et le Conseil Général abandonnent le projet de rocade, dont les études montrent qu'elle restera sous utilisée tandis que le boulevard urbain arrivera à saturation en raison des migrations domicile travail. Il est décidé de transformer celui-ci en une voie rapide qui conjuguera les deux fonctions, transit et desserte locale. Elle deviendra le périphérique nord.

La décision de prolonger l'autoroute de Normandie jusqu'à Caen, en la branchant sur cet axe majeur, vient amplifier le caractère obsolète des dispositions du PUD.



Construction de la ZUP d'Hérouville Saint-Clair, ville nouvelle de l'agglomération caennaise
Source : site internet d'Hérouville Saint-Clair

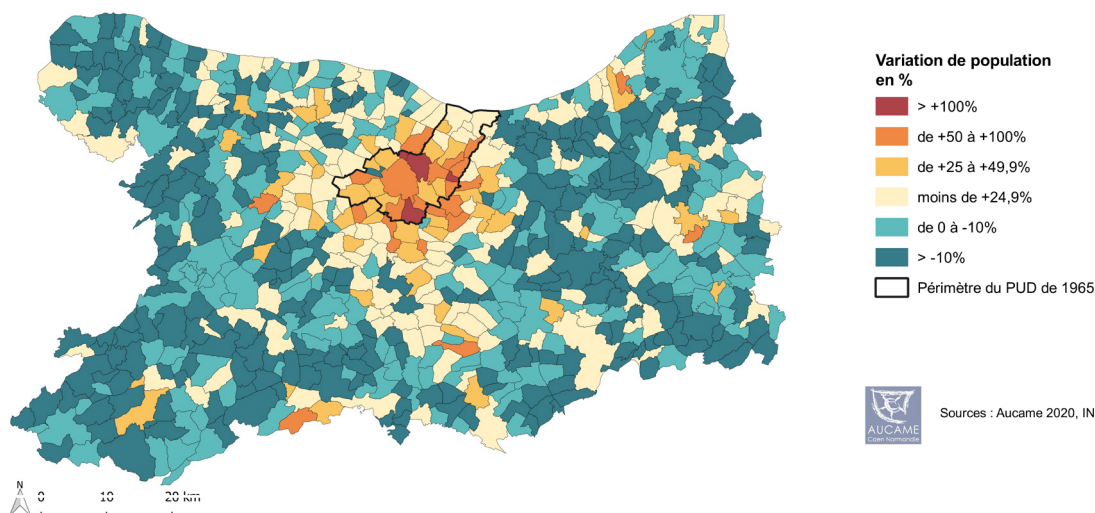


Quartier du Chemin Vert, une ZUP mêlant habitat collectif et individuel
Source : site internet de la ville de Caen

Le 8 mars 1966, cinq mois à peine après son approbation, le PUD est mis en révision. Il est décidé de relancer les réflexions prospectives sur l'agglomération caennaise, sous la forme d'une étude de « schéma de structure », lancée la même année par le Ministère de l'Équipement.

Or, en 1967, la promulgation de la Loi d'Orientation Foncière faisait naître de nouveaux outils de planification, d'aménagement et d'urbanisme : SDAU, POS, ZAC, ... et la décennie 70 sera celle de l'élaboration du SDAU de Caen, dans un contexte socio-économique très différent.

Une illustration de la rapide obsolescence du PUD de 1965 : l'évolution de la population des communes du Calvados entre 1954 et 1968



Variation de population en %

- > +100%
- de +50 à +100%
- de +25 à +49,9%
- moins de +24,9%
- de 0 à -10%
- > -10%
- Périmètre du PUD de 1965



Sources : Aucame 2020, INSEE. Réalisation : Aucame 2020

Variation de la population entre 1954 et 1975

	1954	1962	1968	1975	1954-62	1962-68	1968-75
Ville de Caen	67 851	95 622	114 398	122 942	+ 27 771	+ 18 776	+ 8 544
Hors Ville de Caen	36 295	44 754	59 528	81 914	+ 8 459	+ 14 774	+ 22 386
Périmètre du PUD	104 146	140 376	173 926	204 846	+ 36 230	+ 33 550	+ 30 920
Reste du Calvados	338 845	352 569	358 992	367 565	+ 13 724	+ 6 423	+ 8 573

Source : Insee

Le PUD de 1965 est le premier document de planification urbaine intéressant l'agglomération caennaise. Il est le reflet des préoccupations et de la dynamique économique des Trente Glorieuses. Il s'agissait d'un document à la fois prévisionnel et réglementaire qui a très vite trouvé ses limites : un périmètre trop restreint, l'absence d'association des élus locaux aux choix d'aménagement, l'insuffisance de rigueur du contenu,...

En tirant les leçons de ces insuffisances, la Loi d'Orientation Foncière de 1967 a opéré une scission entre les échelles de temps et d'espace en matière d'urbanisme, instituant des procédures spécifiques selon que l'on soit dans les domaines prévisionnel (SDAU), réglementaire (POS) ou opérationnel (ZAC).

Il n'en demeure pas moins que le PUD de l'agglomération caennaise reste un document fondateur qui a légué au territoire de l'actuelle communauté urbaine, une part importante de sa physionomie actuelle. Il est aussi à l'origine de la position de Caen dans l'armature urbaine du grand bassin parisien.

• Rabec Alain, *La construction de la grande agglomération caennaise : du plan d'urbanisme directeur de 1965 au schéma directeur révisé 1994*. - Norois, n°169, Janvier-Mars 1996 - La Basse-Normandie.

• Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'agglomération de Caen est consultable à la bibliothèque universitaire de Géographie de l'université de Caen.

Directeur de la publication : Patrice DUNY
Réalisation et mise en page : AUCAME 2019
Illustrations : AUCAME, sauf mention contraire
Contact : patrice.duny@aucame.fr

DÉPÔT LÉGAL : 4^e TRIMESTRE 2019
 ISSN : 1964-5155

Imprimé sur papier sans chlore ni bois



Agence d'urbanisme de Caen Normandie
 21 rue de la Miséricorde - 14000 CAEN
 Tel : 02 31 86 94 00
 contact@aucame.fr
 www.aucame.fr



LICENCE OUVERTE
 OPEN LICENCE



Retrouvez nos publications en flashant ce QR Code